

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 juin 2022**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette visioconférence :

Madame France Tardif, conseillère # 2
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Hélène Côté, conseillère # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 10 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour

01. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Suivi et approbation du procès-verbal du 3 mai 2022 ;
04. Période de questions ;
05. Rapport du service incendie ;
 - a. Demande de modification directive de service incendie DS-27.4 ;
 - b. Approbation des dépenses ;
06. Rapport réseau routier, eaux et égouts et bâtiments ;
 - a. Adjudication de contrat << Fauchage de bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 nord pour 2022 à 2028>> et demande de soumission gré à gré ;
 - b. Candidature employée journalier saisonnier ;
 - c. Dépôt vacances – employés de voirie ;
 - d. Analyse des soumissions – Programme TECQ – Principale Sud ;
 - e. Compensation relativement à l'augmentation du coût de l'essence ;
 - f. Terrain rue Principale Sud – lot 4 999 980 ;
 - g. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien ;
 - h. Entretien ménagé – renouvellement de contrat 2022 ;
 - i. Désignation – Responsable à l'application du règlement relativement en lien au libre écoulement des eaux ;
 - j. Approbation des dépenses ;
07. Législation ;
08. Administration ;
 - a. Autorisation d'emprunt temporaire 300 000 \$;

- b. Autorisation signature contrat de vente Élévation – Plate-forme élévatrice ;
 - c. Dépôt de budget de rénovation – Salle municipale ;
 - d. Achat – ajout salle municipale ;
 - e. Dépôt de budget de rénovation – abri-bois ;
 - f. Achat – caméras endroit publiques municipales ;
 - g. Fripatricie – Lettre prévention ;
 - h. Dépôt du rapport de la mairesse ;
 - i. Dépôt des vacances – Administration ;
 - j. Dépôt – partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)
 - k. Dépôt - Ristourne 2021 de la MMQ ;
 - l. Dépôt – Avis relatif aux travaux d'exploitation minière ;
 - m. Conteneur – CPE Ballon Rouge et future rencontre ;
 - n. Demande clé cabane Patinoire – École Notre-Dame-de-Lorette ;
 - o. Commandite – Grand Défi Pierre Lavoie 2022 ;
 - p. Demande utilisation Centre communautaire pour le CIUSSSE ;
 - q. Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie – Journée des finissants ;
 - r. Festival Rock'N'Blues – demande de commandite ;
 - s. Fondation de la faune du Québec – demande de don ;
 - t. Fondation québécoise du cancer – campagne corporative 2022 ;
 - u. Formation DG – Déchiffrez les types de personnalités pour mieux communiquer ;
 - v. Formation DG – L'adjudication des contrats municipaux – fondement, obligations et contrôle ;
 - w. Candidature agent(e) de développement ;
 - x. Crédit de taxe – Règlement 114-20 décrétant l'instauration d'un Programme de revitalisation ;
 - y. La Passerelle – Adhésion 2022-2023 ;
 - z. Adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRÉE) ;
 - aa. Entériner - Invitation Municipalité amie des enfants – Espace MUNI ;
 - bb. Avis convocation 2022 – AGA SADC du Haut-Saint-François ;
 - cc. Invitation – Colloque sur l'économie circulaire – CLD ;
 - dd. Invitation – Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées ;
 - ee. Demande de gratuité local Centre communautaire – Club de Motoneigistes des Monts Appalaches ;
 - ff. Soumission pour la cueillette et l'entrée de la transformation du Plastiques agricoles ;
 - gg. Invitation – AGA Réseau Biblio de l'Estrie ;
- 09. Urbanisme ;**
- a. Acceptation de soumission – milieu humide – Projet résidentiel ;
 - b. Demande de changement règlement urbanisme – no. CCU 2022-02 ;
 - c. Démission de l'Inspecteur en urbanisme ;
- 10. Loisirs et culture ;**
- a. Embauches employées pour le camp de jour 2022 ;
 - b. Acceptation des règles d'utilisation du terrain de tennis ;
 - c. Acceptation soumission – revêtement et peinture, lumière du terrain de tennis ;
 - d. Tournois de balle – organisateurs ;
 - e. Autorisation – Demande appel de projets pour le programme EN ESTRIE, ÇA BOUGE ;
- 11. Dépôt de la correspondance ;**
- 12. Correspondance à répondre ;**
- a. Appui marche contre la sclérose Latérale Amyotrophique ;
 - b. Soutien à la Campagne de mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux 2022 ;
- 13. Varia**
- 14. Présentation des comptes**
- 15. Rapport de la mairesse**
- 16. Période de questions**
- 17. Fermeture de la séance**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'ordre du jour est accepté tel que remis.

2022-06-196 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 3 mai 2022 ;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 ;

Attendu que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 3 mai 2022 ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et qu'il soit adopté.

2022-06-197 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ**

4. Période de questions

Aucune question provenant du public.

Monsieur le conseiller Paul Olsen amène le questionnement d'un citoyen si la salle municipale est éventuellement équipée de supports à manteaux puisque les rénovations on enlevé le vestiaire. La directrice générale adjointe mentionne qu'une résolution sera adoptée ce soir concernant cet achat.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

a. Demande de modification directive de service incendie – DS-27.4 ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal refusent les modifications de la directive de service 27.4 concernant le tableau des salaires en fonctions des responsabilités des personnes et leur rang dans la hiérarchie du Service de sécurité incendie tel que déposé au conseil.

2022-06-198 Résolution adoptée à la majorité.ⁱⁱ

Madame France Tardif est contre cette proposition.
Madame Chantal Lacoursière ne peut se prévaloir de vote étant donné sa situation qui implique un conflit d'intérêts.

b. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Insignes et épaulettes	165.69 \$
- Vérification mécanique pour vignette SAAQ	840.98 \$
- Entente Hors route – Frais annuels	500.00 \$
- Camion – Diesel	52.02 \$
- Bunker (de 2020)	2 538.61 \$
- Entraide Notre-Dame-des-Bois	1 168.27 \$

Pour un total de : 5 265.57 \$ taxes incluses

2022-06-199 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Adjudication de contrat « Fauchage de bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 nord pour 2022 à 2028 » et demande de soumission gré à gré ;

Attendu que la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation écrite et par SEAO pour le fauchage des bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 nord pour les années 2022 à 2028 ;

Attendu que les soumissions devaient être reçues avant le 26 mai 2022, 11 h ;

Attendu qu'un soumissionnaire a déposé sa soumission dans le délai prescrit et n'est pas conforme soient :

Transporteur Sherbrooke Unifiée Inc.	184 \$ de l'heure avec taxes
--------------------------------------	------------------------------

En conséquence, il est proposé par Madame France Tardif, **appuyé**, Monsieur Paul Olsen **et résolu**, que la municipalité de La Patrie refuse le contrat au soumissionnaire non conforme, soit Transporteur Sherbrooke Unifiée inc. pour le fauchage de bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 nord pour les années 2022 à 2028, au montant de 160 \$ taxes en sus.

Que la Municipalité de La Patrie procède par demande de soumissions gré à gré, auprès des entrepreneurs conformément à l'article 9.35 des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (interdiction de divulgation) pour le fauchage de bords des chemins municipaux, dont un contrat d'un (1) an comprenant la saison 2022 pour tous les bords de chemins municipaux de La Patrie excluant la route 257 Nord. Pour être considérée, toute soumission doit être reçue au bureau municipal avant lundi le 20 juin 2022 à 11 h. L'ouverture des soumissions se fera au bureau municipal dans la salle du conseil à 11 h 05.

2022-06-200 Résolution adoptée à l'unanimité.

b. Candidature employé journalier saisonnier ;

Considérant qu'un appel à la candidature a été lancé suite au conseil d'avril 2022 ;

Considérant que trois candidatures ont été reçues dans les délais inscrits sur l'appel à la candidature ;

Considérant que celle-ci se terminait le 16 mai 2022 inclusivement ;

Considérant que les candidats potentiels ont été rencontrés par les ressources humaines ainsi que le directeur de voirie ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les ressources humaines n'ont retenu aucune candidature pour le poste d'employé journalier saisonnier ;

2022-06-201 Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

c. Dépôt vacances – employés de voirie ;

Le directeur de voirie dépose aux membres du conseil les dates de vacances estivales des employés de voirie dont :

- l'employé # 899 – 4 semaines du 29 mai au 25 juin 2022 ;
- l'employé # 1000 – 2 semaines du 10 au 16 juillet 2022 et du 7 au 13 août 2022 ;
- l'employé # 1255 – 2 semaines du 31 juillet au 6 août 2022 et du 14 août au 20 août 2022.

Celles-ci sont acceptées par tous les membres du conseil.

d. Analyse des soumissions – Programme TECQ – Principale Sud ;

Considérant l'analyse des soumissions pour le projet de la rue Principale Sud au numéro de référence : SHE-00260434(LAPM) ;

Considérant que deux soumissionnaires pour le Programme TECQ ont déposé des soumissions conformes en date du 27 avril 2022 dont :

- T.G.C. inc. pour un montant de 914 000 \$ avec taxes
- Lafontaine \$ fils inc. pour un montant de 986 553.11 \$ avec taxes.

Considérant que Monsieur Pierre Grondin, ingénieur de la firme EXP, recommande, sous réserve des fonds disponibles et de l'avis légal de notre contentieux, il suggère d'adjuger au plus bas soumissionnaire, soit T.G.C. inc. pour un montant de 914 000 \$

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil octroie le contrat de la rue Principale Sud pour le remplacement de la conduite d'eau potable au soumissionnaire T.G.C. inc. au montant de 914 000 \$ avec taxes à condition que les travaux d'Hydro-Québec pour le déplacement des poteaux soient exécutés en 2022

2022-06-202

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

e. Compensation relativement à l'augmentation du coût de l'essence ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a reçu des demandes de la part de nos entrepreneurs ayant déjà un contrat avec notre municipalité pour recevoir une compensation relativement à l'augmentation du prix de l'essence ;

Considérant que la compagnie les excavations Prévost inc. sous le nom de 1862-0104 Québec inc. a fait la demande par lettre d'obtenir une compensation pour la surcharge de carburant ;

Considérant que la municipalité a reçu une lettre de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec concernant l'enjeu lié à l'augmentation du prix de l'essence pour les travaux municipaux ;

Considérant qu'un communiqué de l'Association des directeurs municipaux du Québec a été acheminé aux municipalités afin de leur rappeler l'importance d'être extrêmement prudent concernant les contrats déjà octroyés et toute forme de compensation qui serait réclamée ;

Considérant que la gestion contractuelle est régie par un cadre légal strict et qu'avant de changer la nature forfaitaire ou de modifier toute autre condition d'exécution pour des

contrats déjà accordés ou en cours d'exécution, ceux-ci recommandent fortement de valider les volets légaux avec un avocat, car selon ces informations, ces modifications pourraient être jugées non conformes à la loi ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que suite à l'avis juridique des avocats de la municipalité de La Patrie et dû à la clause incluse dans le contrat de Nivelage et gravier 2022, les membres du conseil se doivent de refuser la présente demande afin de rester dans la légalité du contrat.

Madame France Tardif est contre la précédente résolution.

2022-06-203 Résolution adoptée à la majorité.^{vi}

f. Terrain rue Principale Sud – lot 4 999 980 ;

Considérant la résolution 2022-05-172 qui autorisait la direction générale à effectuer les recherches nécessaires pour la recherche d'un terrain pour d'éventuels projets ;

Considérant que le propriétaire du lot 4 999 980 est prêt à vendre ce terrain et que le montant demandé a été déposé aux membres du conseil ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil fassent la demande au propriétaire si la municipalité peut faire les tests nécessaires sur le terrain afin de savoir si celui-ci est non contaminé avant de faire une proposition ;

Que les membres du conseil demandent au comité CCU de se rencontrer pour les procédures de modification de zonage concernant le lot 4 999 980.

2022-06-204 Résolution adoptée à l'unanimité.

g. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 196 871 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Pour ces motifs, sur une proposition de Monsieur Philippe Delage **appuyée** par Madame Chantal Lacoursière, il est

unanimement **résolu** et adopté que la Municipalité de La Patrie informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

2022-06-205

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

h. Entretien ménagé – renouvellement de contrat 2022
;

REPORTÉ

i. Désignation – Responsable à l'application du règlement relativement en lien au libre écoulement des eaux ;

Considérant qu'une entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau est intervenue entre la municipalité et la MRC du Haut-Saint-François conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales ;

Considérant qu'aux fins de la réalisation de l'objet de l'entente, la municipalité doit procéder à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi ;

Considérant que cette entente prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la loi lorsqu'elle procède à une nomination ;

Considérant que Le directeur des travaux publics est et demeure la personne désignée par la municipalité de La Patrie ;

Considérant que l'entente prévoit que la personne désignée est responsable de l'application sur son territoire de la réglementation adoptée par la M.R.C. régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux ;

Considérant que l'application de la réglementation adoptée par la M.R.C. devrait également être confiée à l'inspecteur en bâtiment afin que celui-ci puisse signer des demandes de permis et des déclarations de conformité de travaux ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la municipalité de La Patrie nomme le directeur des travaux publics comme personne désignée pour l'application de la réglementation adoptée par la M.R.C. régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux.

2022-06-206 Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

j. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Les dépenses sont :

- | | |
|-------------------|-------------|
| - Location girafe | 350.00 \$ |
| - Kubota | 3 500.00 \$ |

Pour un total de : 3 850.00 \$ taxes en sus

2022-06-207 Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

7. Législation

8. Administration

a. Autorisation d'emprunt temporaire 300 000 \$;

Considérant que le Programme TECQ concernant la rue Principale Sud est enclenché pour la saison 2022 ;

Considérant que les travaux vont s'effectuer lors de la période estivale 2022 et que la municipalité doit faire un emprunt temporaire et que le montant maximum pour le financement temporaire pourrait être de l'enveloppe totale, soit 983 211 ou seulement les travaux approuvés de 864 500 \$;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise la directrice générale à effectuer un emprunt temporaire d'un montant de 300 000 \$ pour couvrir les premiers frais dans l'attente de la subvention gouvernementale.

2022-06-208 Résolution adoptée à l'unanimité.^x

b. Autorisation signature contrat de vente Élévation – Plate-forme élévatrice ;

Considérant les nouvelles soumissions concernant le projet du Programme PNHA S-2880 reçu le 12 mai 2022 et S-2766_A reçu le 26 avril 2022 d'Élévation inc. concernant les travaux préparatoires pour l'installation de la plateforme V1504 avec enceinte, une dalle de béton et rampe de 4 pieds pour base d'ascenseur ainsi que la Plate-forme élévatrice ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent la dépense de 10 750 \$ plus taxes pour effectuer les travaux de la soumission S-2880 d'élévation inc. ;

Que les membres du conseil autorisent la dépense de 59 300 \$ plus taxes pour effectuer les travaux de la soumission S-2766_A d'élévation inc. ;

Que cela comprend le démantèlement des deux sièges d'escalier ;

Que la subvention reçue du Programme PNHA d'un montant de 25 000 \$ sera appliquée sur le global de cette dépense.

2022-06-209

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

c. Dépôt de budget de rénovation – salle municipale ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le budget de rénovation de la salle municipale pour les rénovations des salles de bain, plancher et peinture. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

d. Achat – Ajout salle municipale ;

Considérant que les rénovations de la salle municipale ont engendré une perte du placard de rangement des manteaux lors des évènements ;

Considérant que le plancher a été rénové en entier et que le déplacement des chaises risque de causer des brisures sur le nouveau plancher de la salle municipale ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'achat de :

- 2 socles roulants pour tables pliantes	966 \$
- 8 socles roulants pour chaises empilables	712 \$
- 4 paquets de cintres tubulaires en plastique	296 \$
- 4 supports en Z mobile robuste noir	640 \$

Pour un montant total de 2 614.00 \$ plus taxes afin que la salle municipale soit équipée pour la réception de personnes lors d'évènement.

2022-06-210

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

e. Dépôt de budget de rénovation – abri-bois ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le budget de rénovation de l'abri-bois pour les ajouts de volets, ajouter un muret côté nord, réparer des poutres, agrandir la scène, etc. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

f. Achat – caméras endroits publics municipales ;

Considérant que le conseil a autorisé par la résolution 2022-04-123 l'administration à faire les recherches nécessaires afin d'équiper les endroits publics municipaux de caméras de surveillance ;

Considérant la soumission 200058 d'Alarme Sherbrooke inc. comprenant six (6) caméras extérieures allant dans les endroits suivants : bureau municipal, caserne, centre communautaire et toilette de la patinoire et abri-bois ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil acceptent la soumission 200058 d'Alarme Sherbrooke inc. d'un montant de 5 995.00 \$ plus taxes afin d'assurer davantage de sécurité contre le vandalisme dans les endroits publics municipaux.

2022-06-211 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

g. Fripatricie – Lettre prévention ;

Considérant que les bénévoles de la Fripatricie ne respectent pas les normes de prévention concernant le bâtiment municipal ;

Considérant que ceux-ci ont déjà été avisés de la problématique des sacs qui encombre l'entrée, marches et corridors du centre communautaire ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent la directrice générale à émettre une lettre avisant la Fripatricie de désencombrer le bâtiment municipal afin de respecter les règles de prévention incendie.

2022-06-212 Résolution adoptée à l'unanimité.

h. Dépôt du rapport de la mairesse ;

La mairesse de la municipalité de La Patrie fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport

du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec. Le présent rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminée par le conseil.

i. Dépôt des vacances - administration ;

La directrice générale adjointe dépose les dates des vacances estivales des employés de l'administration :

- Employé # 1114 – 3 semaines du 18 juillet 2022 au 5 août 2022 ;
- Employé # 1277 – 2 semaines du 25 juillet 2022 au 5 août 2022.

Celles-ci sont acceptées par tous les membres du conseil.

j. Dépôt – partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le document du ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec concernant le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) pour un montant de 10 511 \$ qui sera déposé le 31 mai 2022 dans le compte de la Municipalité de La Patrie. Les membres du conseil prennent connaissance du présent règlement.

k. Dépôt – Ristourne 2021 de la MMQ ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le document de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant la part de ristourne 2021 d'un montant de 566 \$. Les membres du conseil prennent connaissance du présent règlement.

l. Dépôt – Avis relatif aux travaux d'exploitation minière ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la lettre de Champs d'or en Beauce, Gold Fields concernant l'avis relatif aux travaux d'exploitation minière sur le territoire de la municipalité de La Patrie. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

m. Conteneur – CPE Ballon rouge et future rencontre ;

Considérant que le contrat de collecte des déchets est en termes de négociation d'ici la fin 2022 ;

Considérant que la municipalité est en processus d'achat intermunicipal d'un camion d'ordures ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la demande d'obtention d'un conteneur sera analysée fin 2022 dû au renouvellement de contrat des ordures et du processus d'achat intermunicipal d'un camion d'ordures.

2022-06-213 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

n. Demande clé cabane Patinoire – École Notre-Dame-de-Lorette ;

Considérant que l'école de Notre-Dame-de-Lorette souhaite obtenir les clés de la patinoire ;

Considérant que c'est une école active qui a des activités pour ses élèves dans le coin de l'abri-bois et que l'accès aux toilettes aiderait au maintien de ses activités à longue distance ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent le prêt d'une clé pour l'École de Notre-Dame-de-Lorette afin que ceux-ci puissent continuer leurs activités avec leurs élèves.

2022-06-214 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

o. Commandite – Grand défi Pierre Lavoie 2022 ;

Considérant que Monsieur Miguel MP, qui prendra part à l'évènement du 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie qui consistera à parcourir en équipe un 1000 km de vélo entre le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal ;

Considérant que les fonds amassés seront dédiés à la réalisation de projets pour deux écoles dont l'École Notre-Dame-de-Lorette afin de favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie chez les enfants ;

Considérant que celui-ci demande une donation de la part de la municipalité de La Patrie afin que son projet devienne réalité ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent un don de 150 \$ le projet Lü pour l'École Notre-Dame-de-Lorette afin de favoriser les saines habitudes de vie et l'activité physique.

2022-06-215 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

p. Demande utilisation Centre Communautaire pour le CIUSSSE ;

Considérant que l'équipe du centre de jour-personne âgée du Haut-St-François fait la demande d'utilisation gratuite de la salle du Centre communautaire ;

Considérant que ceux-ci offrent un service de proximité à la population de La Patrie telles des activités des activités physique et cognitive pour les personnes âgées admissibles ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent la location gratuite de la salle du Centre communautaire aux dates qui seront demandées, et ce, une fois semaine, par l'équipe du centre de jour du CIUSSSE-CHUS.

2022-06-216 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

q. Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie – Journée des finissants ;

Considérant que ce vendredi 17 juin, le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE), en partenariat avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, Alloprof et Télé-Québec, rendra hommage aux finissants pour cette troisième édition de la Journée des finissants;

Considérant que pour cette journée de festivités, toute la collectivité estrienne et québécoise est invitée à insuffler une vague de félicitations et de reconnaissance envers les finissants qui ont obtenu un diplôme ou une qualification marquant la fin de leur cycle d'études. Malgré les défis liés au contexte pandémique des deux dernières années, la cohorte de finissants de 2022 aura su garder confiance en son avenir. Ces jeunes et ces adultes en parcours scolaire ont fait preuve, tout au long de cette année, d'une incroyable résilience pour terminer leur parcours du primaire, du secondaire, de l'éducation aux adultes, de leur formation professionnelle, collégiale ou universitaire;

Considérant que le 17 juin, la municipalité de La Patrie est invitée à témoigner de sa fierté envers les finissants de notre municipalité de plusieurs façons;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent la directrice générale adjointe à faire la publicité le 17 juin 2022 grâce aux outils de communication clés en main fournis par l'équipe du Projet PRÉE.

2022-06-217 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}**

r. Festival Rock’N’Blues – demande de commandite ;

Considérant que le festival Rock’N Blues est une attraction pour les résidents de La Patrie et qu’il attire beaucoup de touristes qui fait tourner l’économie pendant la fin de semaine du festival ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Municipalité de La Patrie accorde une aide financière de 1000 \$ pour l’organisation du Festival Rock’N Blues pour l’année 2022 ;

Que le profit de ce festival ira aux enfants de la Municipalité de La Patrie dans un projet de cours de musique.

2022-06-218 Résolution adoptée à l’unanimité.^{xix}

s. Fondation de la faune du Québec – demande de don ;

Les membres du conseil refusent de faire un don à la Fondation de la faune du Québec. Mais leur demande sera publicisée sur les réseaux sociaux afin de les aider à obtenir davantage de donateurs.

t. Fondation québécoise du cancer – campagne corporative 2022 ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a à cœur de faire une différence en participant par un don à la campagne corporative 2022 de La Fondation québécoise du cancer ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent un don de 250 \$ pour la marche des tumeurs cérébrales à la Fondation québécoise du cancer.

2022-06-219 Résolution adoptée à l’unanimité.

u. Formation DG – Déchiffrez les types de personnalités pour mieux communiquer ;

Considérant que cette formation offre des outils psychométriques et sensibilisera les participants sur les différents types de personnalité, les préférences comportementales et apportera des pistes de réflexion sur la façon dont les interactions devraient se dérouler avec chacun d’eux ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage

**Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

Il est **résolu** d'autoriser Madame France Dumont à participer à cette formation qui aura lieu le 8 septembre 2022 de 9 h à 11 h par Webinaire pour un montant de 125 \$ taxes en sus.

2022-06-220 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}

v. Formation DG – L'adjudication des contrats municipaux – fondement, obligations et contrôle ;

Considérant que cette formation a pour objectif interpréter les obligations et les règles à appliquer en matière d'adjudication des contrats municipaux par appel de soumissions ;

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

Il est **résolu** d'autoriser Madame France Dumont à participer à cette formation par Webinaire pour un montant de 199 \$ taxes en sus.

2022-06-221 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

w. Candidature agent(e) de développement ;

Considérant l'appel à la candidature pour le poste d'agent de développement qui se terminait le 19 mai 2022 à 11 h ;

Considérant la réception de trois candidatures ;

Considérant que deux candidats ont été rencontrés par les ressources humaines ;

Considérant que les ressources humaines recommandent aux membres du conseil la candidature de monsieur Alain Farmer pour le poste d'agent de développement ;

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

Que les membres du conseil prennent en considération les recommandations des ressources humaines et acceptent d'engager Monsieur Alain Farmer comme agent de développement et selon les conditions émises dans son contrat.

2022-06-222 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}

**x. Crédit de taxe – Règlement 114-20 décrétant
l'instauration d'un Programme de revitalisation ;**

Considérant le Règlement 114-20 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation ;

Considérant que pour donner suite à la vérification des mises à jour, seulement une personne remplit tous les critères pour l'obtention d'un crédit de taxe ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser la remise de taxes d'un montant de 79.52 \$ pour l'année 2020 et 59.64 \$ pour l'année 2021 pour un total de 139.16 \$ pour le matricule 4033-88-7724.

2022-06-223 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}

y. La Passerelle – Adhésion 2022-2023 ;

Les membres du conseil prennent connaissance du présent document et refusent l'adhésion au centre.

z. Adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRÉE) ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal de La Patrie confirme son adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRÉE) pour l'année 2022 au montant de 50 \$ taxes incluses.

2022-06-224 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiv}

aa. Entériner - Invitation Municipalité amie des enfants – Espace MUNI ;

Madame Chantal Lacoursière n'a pas pu participer à cette rencontre.

bb. Avis de convocation 2022 – AGA SADC du Haut-Saint-François ;

Aucun membre du conseil ne peut participer à cette assemblée générale annuelle de la SADC.

cc. Invitation – Colloque sur l'économie circulaire – CLD ;

Aucun membre du conseil ne peut participer à ce colloque sur l'économie circulaire offert par le CLD.

dd. Invitation – Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées ;

Considérant que la Table de concertation des personnes âgées du Haut-Saint-François vous invite à assister à la pièce de théâtre « Passée date? » le 9 juin prochain dès 13h00, afin de souligner la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées ;

Considérant que la table de concertation a à cœur cet enjeu prioritaire, car il concerne le mieux-être des personnes âgées et ceux-ci représentent une partie importante des citoyens de la MRC du Haut-Saint-François. Cet événement très attendu depuis 2 ans, rassemblera des personnes âgées, des bénévoles, des organismes communautaires, des élus et d'autres personnes sensibilisées aux enjeux de la qualité de vie des personnes âgées et à la maltraitance que vivent certains d'entre eux ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen

Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise Mesdames Johanne Delage et Hélène Côté Lambert à participer à cette rencontre qui aura lieu le 9 juin à 13 h au Centre communautaire de Dudswell ;

Que tous les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2022-06-225

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

ee. Demande de gratuité locale Centre communautaire – Club de Motoneigistes des Monts Appalaches ;

Considérant que le Club de Motoneigistes des Monts Appalaches est un organisme à but non lucratif où tout le travail est fait par des bénévoles, leurs moyens financiers étant restreints, ceux-ci demandent le soutien de la municipalité pour l'obtention d'un local gratuitement afin de tenir leur réunion de conseil d'administration environ 4 à 5 fois par année plus un AGA ;

Considérant qu'une réunion a déjà eu lieu le 27 mai 2022 et qu'il demande aussi sa gratuité ;

Sur la proposition de Madame France Tardif

Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal offrent la gratuité du centre communautaire au Club de motoneigiste des Monts Appalaches pour leur rencontre ainsi que leur AGA ;

Que les dates doivent être mentionnées à la municipalité de La Patrie un mois à l'avance.

ff. Soumission pour la cueillette et l'entrée de la transformation du Plastique agricole ;

Reporté au prochain conseil, car le projet est en analyse au niveau de la taxation municipale.

gg. Invitation – AGA Réseau Biblio de l'Estrie ;

ANNULÉE

La conseillère Madame France Tardif n'a pas pu se présenter à ladite rencontre.

9. Urbanisme

**a. Acceptation de soumission – milieu humide –
Projet résidentiel ;**

Considérant que le comité de développement résidentiel avait fait la demande de soumissions pour l'évaluation d'un milieu humide du lot 4 999 911 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal acceptent la soumission de Chabot Pomerleau & Associés pour l'évaluation du milieu humide du lot 4 999 911 pour des honoraires professionnels de 2 850.00 \$.

b. Demande de changement règlement urbanisme – no. CUU 2022-02;

REPORTÉ

La rencontre du comité CCU aura lieu le 14 juin 2022 à 18 h 30.

c. Démission de l'inspecteur en urbanisme

Considérant la démission de Monsieur Marc Turcotte reçu par courriel le 30 mai à 19 h 14 ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte la démission de monsieur Marc Turcotte à titre d'inspecteur en bâtiment ;

Qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée ;

Que le conseil autorise la directrice générale à faire les recherches afin de trouver une agence d'urbanisme afin de pourvoir le poste d'inspecteur en bâtiment.

2022-06-228 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxviii}

10. Loisirs et culture

a. Embauches d'employés pour le camp de jour 2022 ;

Considérant que le camp de jour estival aura lieu du 27 juin 2022 au 12 août 2022 inclusivement ;

Considérant que le nombre d'inscriptions enfants maximal a été atteint pour la tenue du camp de jour ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte l'embauche de Mesdames Mélodie Caissie et Zoé Boissonneau et monsieur Zacharie Caissie ;

Que les postes comblés suivants soient rémunérés comme écrit :

Coordonnatrice : 18.50 \$ / h

Animateur : 15 \$ / h

Aide-animateur : 14.25 \$ / h

2022-06-229 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxix}

b. Acceptation des règles d'utilisation du terrain de tennis ;

Considérant que la municipalité de La Patrie est à refaire le fonctionnement pour l'accès au terrain de tennis ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil acceptent les règles d'utilisation déposées au conseil ainsi que les frais de 20 \$ pour les membres VIP pour le terrain de tennis ;

Que le terrain de tennis soit ouvert en tout temps ;

Que la dépense pour la confection du panneau des règles d'utilisation soit autorisée.

2022-06-230 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxx}

c. Acceptation soumission – revêtement et peinture, lumière du terrain de tennis ;

REPORTÉ

d. Tournoi de balle – organisateurs ;

Considérant que les bénévoles organisant les tournois de balle précédents ont démissionné des loisirs ;

Considérant qu'un organisateur privé souhaite s'occuper de l'organisation du tournoi de balle ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil acceptent qu'un organisateur privé organise le tournoi de balle 2022 ;

Que celui-ci devra prendre une assurance responsabilité afin de créer son évènement.

Monsieur le conseiller Paul Olsen mentionne qu'il est contre la présente résolution.

2022-06-231 **Résolution adoptée à la majorité.^{xxx}**

e. Autorisation – Demande appel de projets pour le programme EN ESTRIE, ÇA BOUGE ;

Considérant que le conseil sport loisir de L'Estrie a lancer une suite au programme Joues rouges d'un programme se nommant *En Estrie, on bouge !* ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe, Madame Marie-France Gaudreau à remplir la demande de soutien financier pour le Programme En Estrie, on bouge ! pour le projet de la glissade située à l'abri-bois.

2022-06-232 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Appui marche contre la Sclérose Latérale Amyotrophique ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

De souligner, dans le cadre du mois de juin, Mois de sensibilisation à la SLA, l'importance de soutenir les Canadiens, dont des Québécois, qui vivent avec la SLA ainsi que la Société de la SLA du Québec dans leur lutte contre cette maladie ;

D'utiliser la voix du conseil pour tous ceux et celles qui l'ont perdue, la perte de la parole étant l'un des nombreux obstacles auxquels doivent faire face les personnes qui sont atteintes de la SLA ;

De mettre la lumière sur cette maladie et d'inspirer nos concitoyens et concitoyennes à s'investir dans cette importante cause.

De publiciser dans le Jaseur et le site web cette cause afin d'inviter les gens à agir en participant à une marche pour la SLA près de chez nous et à consulter le sla-quebec.ca pour savoir comment ils peuvent aider à bâtir un avenir sans SLA.

2022-06-233 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxii}

b. Soutien à la Campagne de mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux 2022 ;

Considérant que le bouleversement lié aux changements climatiques s'opère et qu'on remarque des manifestations concrètes de ces changements par une croissance accrue des plantes allergènes présentes au Québec, dont la principale est l'herbe à poux ;

Considérant qu'une personne sur huit est allergique aux pollens et que les coûts de santé directement reliés à l'herbe à poux peuvent s'élever jusqu'à 240 millions de dollars annuellement ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

Que la Municipalité de La Patrie soutient la <<Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2022>> de l'Association pulmonaire du Québec (APQ), tenue en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Et s'engage à mener des activités de prévention et de sensibilisation.

2022-06-234 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiii}

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière, appuyé par Monsieur Philippe Delage, le Conseil de la Municipalité de La Patrie approuve la liste des chèques émis totalisant 326 782.73 \$, Référence aux numéros de chèque 202200267 à 202200339 et référence aux chèques numéros 11258 à 11300 et les chèques numéros 202200195 à 202200249 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 2 391.18 \$.

2022-06-235 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

15. Rapport de la mairesse

16. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du public.

Monsieur Farmer demande si le conseil souhaite qu'il participe en comme agent de développement à la rencontre du point 8cc sur l'économie circulaire. Malheureusement, les conseillers l'informent que cette rencontre a déjà eu lieu. La directrice générale adjointe regardera si cette rencontre se reproduira.

Madame Claing demande plus d'explication sur les travaux d'exploitation minière ainsi que les endroits où cela sera fait.

Celle-ci demande aussi que des artisans du marché public souhaitent obtenir une salle par temps froid. La directrice générale adjointe lui mentionne que ceux-ci n'ont qu'à faire une demande écrite au conseil municipal.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 22.

2022-06-236 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- i 2022-06-08 – PV imprimé et envoyé site Web;
- ii 2022-06-08 – DG informe directeur incendie et nouvelle proposition en juillet;
- iii 2022-06-08 – Résolution classée dans incendie dépenses;
- iv 2022-06-08 – Résolution classé dans classeur employés;
- v 2022-06-08 – Résolution transmise DG pour transmission;
- vi 2022-06-08 – Résolution transmise M. Prévost par courriel;
- vii 2022-06-08 – Résolution transmise à DG pour acheminement;
- viii 2022-06-08 – Résolution mise au dossier Directeur de voirie;
- ix 2022-06-08 – Résolution transmise au directeur de voirie;
- x 2022-06-08 – Résolution transmise DG pour transmission;
- xi 2022-06-08 – Impression du chèque fait,
- xii 2022-06-08 – Achat effectué par DG;
- xiii 2022-06-08 – Chèque imprimé et envoyé par la poste
- xiv 2022-06-08 – Résolution envoyée par courriel au CPE Ballon rouge;
- xv 2022-06-08 – Enseignante avisée pour la réception de la clé;
- xvi 2022-06-08 – Donation fait via internet – VISA;
- xvii 2022-06-08 – Document prêt clé signé et clé transmises;
- xviii 2022-06-09 – Publicité programmer dans le Facebook de la Muni;
- xix 2022-06-09 – Chèque envoyé par la poste au personne concernée;
- xx 2022-06-09 – Résolution mise au dossier employé et facturation;
- xxi 2022-06-09 – Résolution mise au dossier et employé facturation;
- xxii 2022-06-09 – Pochette employé et document prêt;
- xxiii 2022-06-09 – Chèque imprimé et copie document transmise à la personne;
- xxiv 2022-06-08 – chèque envoyé par la poste pour adhésion;
- xxv 2022-06-09 – Résolution mise au dossier élus;
- xxvi 2022-06-09 – Contrat prêt de clé signé par H Prévost;
- xxvii 2022-06-09 – Résolution envoyé au responsable pour suivi et questions;
- xxviii 2022-06-09 – Résolution mise dans dossier employé;
- xxix 2022-06-09 – Résolution mise dans cartable du camp de jour,
- xxx 2022-06-09 – Commande passé avec Enseignes Bouffard Mégantic;
- xxxi 2022-06-09 – Résolution envoyée au organisateur privé;
- xxxii 2022-06-09 – Résolution classée et publicisée;
- xxxiii 2022-06-09 -Résolution classée et publicisée;